



COMMUNE DE MARÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 7 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Marçon s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Yves RICHARD, Maire, suivant convocation transmise le mardi 28 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CHEREAU Jean-Pierre, DAMIEN Sandrine, DE MALHERBE Raymond, DESSERT Jean-Claude, GAGNARD Sylvie, GENDRON Bernard, GOURIOU Véronique, GUILLE Laura, LEHOUX Guillaume, LEROY Audrey, LIGNEUL Christelle, NEVE Christopher, RICHARD Jean-Yves, TROTIN Pascal
Excusé ayant donné procuration : SINNAEVE Emilie à CHEREAU Jean-Pierre

2026-047 - DÉSIGNATION RÉFÈRENT FORÊT

Vu l'adoption par le comité syndical du PETER Pays Vallée du Loir, en date du 11 mars 2025, du projet de Charte Forestière de Territoire, qui a pour but d'améliorer la gestion des espaces boisés et forestiers du Pays Vallée du Loir.

Afin de mener à bien différents projets autour de la Charte Forestière, il est nécessaire de choisir un " référent forêt" qui sera l'interlocuteur direct du PETER, mais aussi gardien de l'application des dispositifs réglementaires et personne relais auprès des administrés.

Mme Le maire demande à Monsieur LEHOUX Guillaume, s'il souhaiterait être le référent, ce qu'il accepte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner **M. LEHOUX Guillaume référent forêt**.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Nantes. À compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 7 mai 2026

Le président de séance,
Jean-Yves RICHARD, Maire

Le secrétaire de séance,

